



MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Jean-Yves Le Drian,

Ministre de l'Europe et des Affaires Étrangères

20^e session de l'Assemblée des États Parties au *Statut de Rome*

Message vidéo

Pour diffusion le 6 décembre 2021

Seul le prononcé fait foi

Madame la Présidente de l'Assemblée des Etats Parties,
Monsieur le Président de la Cour,
Monsieur le Procureur,
Monsieur le Greffier,
Mesdames et Messieurs,

I/ Alors que nous nous apprêtons à célébrer, l'an prochain, le vingtième anniversaire de l'entrée en vigueur du Statut de Rome, je veux tout d'abord réitérer le plein soutien de la France à la Cour pénale internationale

A ce jour, la CPI demeure **l'unique juridiction pénale internationale à vocation universelle** et a donc **un rôle essentiel à jouer dans la prévention et la répression des crimes les plus graves**, qui portent atteinte à notre commune humanité.

1/ Notre soutien est d'abord un soutien politique sans failles, face aux attaques dont la Cour peut faire l'objet. Et nous appelons l'ensemble des Etats parties à s'unir pour renouveler leur engagement commun à l'égard de la Cour. Il ne s'agit pas de politiser son travail, mais de préserver sa capacité d'action.

- La Cour *doit* pouvoir **agir en toute indépendance et impartialité** dans le cadre défini par le *Statut de Rome*.
- Le Bureau du Procureur *doit* pouvoir **exercer ses prérogatives sans entrave ni obstruction**.

Nous ne saurions transiger sur ces exigences.

2/ Notre soutien à la Cour est aussi un soutien opérationnel.

- La France est le **premier Etat à coopérer avec elle**, en dehors des Etats où se sont déroulés les faits visés par des enquêtes.
- Nous mobilisons aussi **l'ensemble des acteurs judiciaires français**. En témoigne **l'accord sur l'exécution des peines** récemment signé par notre Garde des Sceaux.

3/ Notre soutien se traduit également sur le plan financier.

Fin 2020, nous avons versé une **contribution exceptionnelle de 150 000 euros, complétée cette année par 70 000 euros supplémentaires**. Cet investissement, qui s'ajoute à notre contribution obligatoire au budget ordinaire de la Cour, a vocation à **accompagner les actions de renforcement des capacités judiciaires des Etats parties en vue de favoriser la coopération avec la Cour**. Il va de pair avec notre engagement, aux côtés du Sénégal, en tant que facilitateur du groupe de travail sur la coopération de cette Assemblée.

Cet engagement financier doit donc permettre de **renforcer la mise en œuvre des principes de complémentarité et de coopération**, qui fonde le système du *Statut de Rome* pour une seule finalité : **mettre un terme à l'impunité**, que ce soit au plan local ou en actionnant la compétence de la Cour. Il servira, par exemple, à des **formations en matière d'identification et de gel des avoirs**.

4/ Nous contribuons aussi au renforcement des ressources humaines de la Cour.

Depuis cette année, la France participe au programme de **jeunes experts associés** et soutient le **programme de stages** proposés aux jeunes talents issus notamment de pays en développement francophones.

5/ Vous pouvez aussi compter sur l'engagement de la France dans le suivi de la Revue de la Cour, établi et mené par cette Assemblée, qui doit contribuer à rendre plus efficaces les travaux de la Cour et à renforcer sa légitimité.

II/ Au nom de la France, je veux également saluer l'engagement des équipes de la CPI, qui a permis de garantir la continuité de ses activités, en dépit des contraintes dictées par la crise sanitaire. Et **les résultats sont là**.

- Les condamnations prononcées et l'avancée des procès montrent que ces efforts ont porté leurs fruits, au profit de la justice et des victimes.
- Par ailleurs, le mémorandum signé avec les autorités soudanaises, l'ouverture de deux nouveaux procès annoncés pour 2022 ou encore les ordonnances de réparations pour les victimes constituent des avancées importantes et attestent l'engagement de

la Cour pour faire progresser les affaires qui sont portées devant elle.

III/ Nous savons cependant que la Cour fait toujours face à d'importants défis de fonctionnement.

- Le **défi de la confiance** avec les Etats parties, mais aussi les Etats non parties au *Statut de Rome*. Il y va de l'efficacité même de la Cour, puisque l'avancée de ses procédures dépend de la coopération avec les Etats.
- Un **bilan de l'impact des sanctions imposées par la précédente administration américaine** sur la Cour, ainsi que sur une partie de ses personnels et de ses soutiens, doit également être réalisé.
- La CPI doit enfin **moderniser et rendre plus efficace son mode de fonctionnement et la gestion de son administration**, alors que ses ressources sont contraintes. La France est prête l'y aider.

En cette année marquée par un renouvellement important de plusieurs hauts représentants de la Cour – nous saluons, en particulier, l'élection du **nouveau Procureur**, ainsi que celle du **nouveau Président** de la Cour –, **je me réjouis que tous les chefs d'organe aient pris la mesure de ces défis** et que des engagements aient été pris pour répondre à l'appel au changement envoyé dès 2019 par les Etats parties, dont la France. La volonté du Procureur de mieux prioriser les situations est, à cet égard, très positive. Cela permettra de faire avancer plus rapidement

les procédures, ce qui est indispensable à la bonne administration de la justice.

IV/ Je souhaite, enfin, rappeler l'attachement de la France à deux principes importants du Statut de Rome : l'équilibre des traditions juridiques au sein de la Cour et sa diversité linguistique, qui passe notamment par l'usage effectif des deux langues de travail de la Cour et qui est indispensable pour rendre justice aux victimes dans une langue qu'elles comprennent.

V/ La Cour pénale internationale – Mesdames et Messieurs – est une institution encore relativement jeune : notre responsabilité collective est de la renforcer. Vous pouvez, bien sûr, compter sur la détermination de la France.

Je vous remercie.